



**Ministère des Finances**  
*Cellule d'exécution des Financements*  
*en faveur des Etats Fragiles*  
 « La CFEF »

**Programme du Développement Local des 145 Territoires en RDC (PDL-145T)**  
**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL – INGENIEUR POINT FOCAL**  
**PROVINCIAL CHARGE DU SUIVI TECHNIQUE DES TRAVAUX DE LA COMPOSANTE 1**  
**DU PDL-145T DANS LA PROVINCE DU KWILU**

**AMI n°013/CFEF/PDL-145T/RDC/2022**

**Avis de constitution de la liste restreinte n° MIN FIN/CFEF/PDL-145T/CGG/2022/0452**

Aux Candidats ayant répondu à l'avis à manifestation d'intérêt n°013/CFEF/PDL-145T/RDC/2022

**Mesdames, Messieurs,**

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance, qu'au terme du processus d'évaluation des cent seize dossiers de candidature réceptionnés à l'échéance fixée en date du 10 juin 2022 pour la mission rappelée ci-haut, il a été constitué, conformément aux dispositions de l'article 112 du Décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux marchés publics, une liste restreinte composée des candidats ci-dessous, classés par ordre utile :

N°	Soumissionnaires	Nationalité
1 <sup>er</sup>	KALUME MUBADI LINO	RDC
2 <sup>ème</sup>	LUTONADIO Elie	RDC
3 <sup>ème</sup>	KASUSULA MOLO KALALE Jean-Faustin	RDC
4 <sup>ème</sup>	ATABAKUTUBA LUYA Jimmy	RDC
5 <sup>ème</sup>	KALEGAMIRE WAKIZE ROBERT	RDC
6 <sup>ème</sup>	NSIMBA BASILUA SAMUEL	RDC
7 <sup>ème</sup>	MUKEMBAY NABUANA Séraphin	RDC

La méthode de sélection étant celle fondée sur la qualité technique uniquement, **Monsieur KASUSULA MOLO KALALE Jean-faustin**, classé troisième sur la liste restreinte des candidats, sera donc invité aux négociations de contrat, conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi relative aux marchés publics, étant donné que les deux premiers sont classés en première position pour la même mission respectivement pour les provinces du Kwango et Sud Ubangi.

La présente publication est effectuée en application des articles 40 et 74 de la Loi relative aux marchés publics.

Nous remercions tous les candidats ayant porté leur intérêt au présent Avis à manifestation d'intérêt, et sommes disposés, le cas échéant et à la demande, à fournir aux candidats non qualifiés, les motifs pour lesquels leurs manifestations d'intérêt n'ont pas été retenues.

Veillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de notre parfaite considération.

**LUNGUNGU KISOLO Alain**

**Coordonnateur National**

